RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · Égalité · Fraternité

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Mise en ligne le 28/07/2025

Décision du maire n° 2025.088

OBJET **Contrat de cession – Secrets de Beatmaker**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122_22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission Culture 12 mai 2025;

Vu le projet du contrat de cession ;

Considérant

Les orientations municipales dans le domaine de la politique culturelle et plus spécifiquement la volonté de développer une programmation accessible et familiale ;

La proposition artistique de VICTORIE MUSIC est adaptée à un public familial selon la demande de la commune.

Décide

Article 1
Le contrat de cession est conclu avec VICTORIE MUSIC, représentée par [redacted] gérante, pour une deux représentations le mercredi 12 novembre 2025, 10h et 15h à la Ferme des Tournelles, auditorium Joséphine Baker à Chessy.

Article 2
La dépense résultant de cette opération d'un montant total de 3787 € TTC (Trois mille sept cent quatre-vingt-sept euros) sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2025.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250728-DEC_2025_088-CC
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · Égalité · Fraternité

Décision du maire n° 2025.088

Article 3
La présente décision sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 10/07/2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20250728-DEC_2025_088-CC
Date de télétransmission : 28/07/2025
Date de réception préfecture : 28/07/2025